



MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LES EXCÈS DE PLUIE 2024 - TERRES/PRES

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du *Jeu*di 24 octobre 2024.

*À Beny-Bony*

Le 21/10/2024

L Maire **Bernadette GOIN-DEMAY**  
MAIRE



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.